

F.S.U. 66

Bulletin trimestriel de la Section
des Pyrénées Orientales
de la **Fédération Syndicale Unitaire**
Éducation, Recherche, Culture ...

Drôle de rentrée...

Dans le monde, les violences, la guerre, la poursuite de la stratégie suicidaire de ceux qui veulent imposer leur loi sur toute la planète...

En France la violence aussi contre les «sans»: sans-logement, sans-papiers... sur fond de lancement anticipé de la campagne présidentielle. Et... une rentrée annoncée «sans problème», comme si les coupes sombres dans les budgets ne laissaient pas des cicatrices dans tous les secteurs, comme si la privatisation de GDF était chose négligeable, comme si le pouvoir d'achat avait augmenté en été...

Chacun d'entre nous, personnellement ou autour de lui, est en mesure de vérifier que l'information officielle ne correspond pas à la réalité quotidienne dans son travail ou dans sa vie.

Que l'on ne compte pas sur la FSU pour se taire, laisser faire ou s'accommoder de cette situation et attendre des lendemains électoraux qui chantent.

Puisqu'il faudra «faire avec» la campagne électorale, répétons-le de suite: ce qui compte pour nous, ce n'est pas le sexe ou la couleur de la chemise du candidat. C'est le contenu des propositions, mais surtout que ce ne soit pas des promesses mais de véritables engagements.

En tant qu'organisation syndicale, nous n'appellerons pas à voter pour tel ou tel candidat, mais nous interpellons les candidats ou donnerons notre opinion sur les sujets qui nous préoccupent: emploi, services publics, salaires, éducation nationale, carte scolaire, scolarisation des enfants de sans-papiers...

Pour nous pas de trêve électorale, pas de pause..., nous sommes dès cette rentrée sur le front des luttes et nous interviendrons chaque fois que nécessaire campagne électorale ou pas.

Le jeudi 28 septembre nous serons en grève avec dans l'éducation nationale. Et l'on nous retrouvera tout au long de cette année sur les questions de l'emploi, des services publics et des salaires... dans l'unité lorsque ce sera possible.

Plus nous serons nombreux, plus notre message sera entendu... alors n'hésitez pas, si vous voulez compter et être efficace, renforcez les syndicats de la FSU.

Michel FRANQUESA

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 25/09/2006

18 rue Condorcet 66000 PERPIGNAN
tél 04.68.66.68.29 fax: 04.68.50.32.31
e-mail: fsu66@fsu.fr http://fsu66.free.fr

Directeur de la Publication: M. FRANQUESA
Imprimé par nos soins

ISSN en cours CPPAP: 0711 S 06469

Dispensé de timbrage Routage 206
Perpignan Centre de Tri

Sommaire: 1 - Édito 2 - Elèves sans-papiers
3 - Education : La logique du pire 4 - Contre la loi Sarkozy
5 - Appel à candidature 6 - Infos diverses
7 - Immigration 8 - Propositions FSU

JEUDI
28 SEPTEMBRE
GREVE

***Pour un autre budget
de l'éducation nationale
à l'appel de la FSU, la FERC-CGT,
l'UNSA-Education et la FAEN...***

RASSEMBLEMENT
11 h Place Arago



Les syndicats de la FSU

•••••

EPA

Éducation, Populaire, Autogestion Jeunesse-Sport

SNAC

Syndicat National des Affaires Culturelles

SNASUB

Syndicat National de l'Administration Scolaire,
Universitaire et des Bibliothèques

SNCS

Syndicat National des Chercheurs Scientifiques

SNE

Syndicat National de l'Environnement

SNEP

Syndicat National de l'Éducation Physique

SNEPAP

Syndicat National de l'Administration Pénitentiaire

SNES

Syndicat National des Enseignements de Second
degré

SNESup

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur

SNETAP

Syndicat National de l'Enseignement Technique
Agricole Public

SNICS

Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s
de Santé

SNPCEN

Syndicat National de Physique Corpusculaire et
de l'Énergie Nucléaire

SNPES-PJJ

Syndicat National des Personnels de l'Éducation
Surveillée - Protection Judiciaire de la Jeunesse

SNPI

Syndicat National Personnels d'Inspection

SNUAS-FP

Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux
de la Fonction Publique

SNU-CLIAS

Syndicat National Unitaire des Collectivités Territo-
riales Intérieur et Affaires Sociales

SNUEP

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement
Professionnel

SNUipp

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des écoles et PEGC

SNU-TEFI

Syndicat National Unitaire Travail Emploi
Formation Insertion

SUP- Equip

Syndicat Unitaire des Personnels de l'Équipement

SYGMA

Syndicat Général Ministère de l'Agriculture

UNATOS

Union Nationale des Agents, Techniques, Ouvriers
de Service

FAEN , FERC CGT, FSU, SGEN CFDT, UNSA Education Grève le jeudi 28 septembre dans l'éducation

Les fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT et UNSA Education confirment leur dénonciation des décisions budgétaires du gouvernement pour 2007 qui, s'ajoutant aux coupes intervenues depuis 2003, conduiront à réduire considérablement les moyens du service public. Il s'agit bien d'une politique à courte vue, rétrograde dans ses choix et dangereuse pour l'avenir dont les élèves, les jeunes, notamment ceux qui sont le plus en difficulté, tout autant que les personnels vont payer le prix : dégradation des conditions d'enseignement et de travail, réduction de l'offre d'enseignement, précarité accrue...

Elles se félicitent de l'unité réalisée avec les parents, les lycéens et étudiants pour engager ensemble l'action contre ces choix et pour une politique éducative qui assure la réussite de tous. Elles appellent les personnels à réussir la première journée de mobilisation du mercredi 6 septembre (manifestations, rassemblements délégations... au plan local).

Conformément à leur engagement commun elles décident d'appeler les personnels à faire grève le **jeudi 28 septembre**.

Elèves sans papiers: restons vigilants!

Des milliers d'enfants et de jeunes vont faire leur rentrée dans la crainte et la précarité parce que, eux ou leurs familles sont sous la menace d'une expulsion. Nos organisations affirment ensemble qu'elles n'admettront aucune chaise vide dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités. Elles appellent solennellement le gouvernement à s'engager à arrêter les expulsions d'élèves, d'étudiants ou de familles ayant des enfants scolarisés.

Elles disent aux familles et aux jeunes de ne pas avoir peur: venir à l'école est leur droit et les personnels, les parents et les élèves contribueront à assurer leur protection, comme ils l'ont déjà fait.

Elles appellent tous les membres de la communauté éducative à être vigilants et à réagir collectivement à toute menace et elles confirment leur engagement dans ce mouvement.

Organisations signataires :

*FCPE, FERC-CGT, FIDL,
FSU, SGEN-CFDT, UNEF,
UNL et UNSA Education*

**AUCUNE CHAISE VIDE
DANS NOS ÉTABLISSEMENTS
À LA RENTRÉE, NI APRES !!!**



EDUCATION : LA LOGIQUE DU PIRE

Que n'a-t-on pas entendu de la part de nos gouvernants pour essayer de justifier l'injustifiable? Les 8700 postes en moins ne serait que de «l'optimisation», une recherche de «qualité» s'opposant à la sempiternelle revendication quantitative des syndicats. Les euphémismes lénifiants se bousculent tout comme les explications approximatives. Notre ministre affirme sans crainte que le taux d'encadrement ne serait pas modifié.

Bref, «*beaucoup de bruit pour rien*».

Rien, des suppressions de postes qui atteignent un niveau inégalé depuis 2002?

Anodines, des coupes claires qui par exemple sur 5 ans atteignent 25000 emplois dans le seul 2nd degré, sans compter les dizaines de milliers de suppressions des emplois jeunes, des MI-SE, ...? Insignifiantes, les baisses incessantes de postes mis au concours et leur corollaire de précarité galopante? Comme si on pouvait avoir une quelconque ambition éducative sans la présence sur le terrain de personnels qualifiés à tous les niveaux.

Il suffit de confronter les arguments avancés à la réalité pour faire bon marché de ces fumeuses affirmations. Deux arguments sont régulièrement mis en avant. Le premier invoque la démographie: moins d'élèves, donc moins d'enseignants. Une imparable logique! Sauf qu'il n'y a pas moins d'élèves dans le système éducatif: il y a une baisse dans les enseignements de second degré (moins 26000 prévus en 2007), une augmentation dans le premier degré (plus 46000 prévus à la même date), et un solde positif sur l'ensemble. Or, outre le fait que les élèves aujourd'hui dans les écoles seront demain dans les collèges puis les lycées et qu'on ne peut pas raisonner à court terme, nous sommes confrontés à une curieuse arithmétique qui prétend créer environ 600 postes pour plus de 40000 élèves supplémentaires attendus dans les écoles et en faire disparaître plus de 2000 pour 30000 élèves en moins dans le second degré. Un étrange calcul qui se répète depuis 4 ans.

Le second argument porte sur le travail des personnels. Nos ministres brandissent un audit sur les «décharges statutaires» des enseignants de second degré qui chiffre leur nombre à l'équivalent de 28000 temps pleins: en supprimer environ 3000 serait sans effet sensible. C'est oublier qu'elles correspondent à des charges de travail particulières (par exemple, coordination d'un laboratoire, classe préparant au baccalauréat ou classes post baccalauréat). La suppression d'une partie d'entre elles ne pourrait qu'aggraver les conditions de travail des enseignants. Alors que chacun s'accorde sur la nécessité de faire évoluer les métiers de l'éducation, de développer aussi bien la formation continue que le travail en équipe, croit-on que c'est en chargeant la barque du temps de travail que l'on va avancer? Les personnels de l'éducation travaillent; ils le font en général sans compter leur temps, dans des conditions souvent difficiles; c'est leur faire insulte que de laisser entendre qu'ils bénéficieraient de privilèges indus. Voudrait-on les démotiver qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

En réalité, autant que les personnels, ce sont les élèves qui vont être les premières victimes de ces choix budgétaires. L'expérience de ces dernières années nous montre clairement quelles vont en être les conséquences immédiates : un peu plus d'élèves dans certaines classes, une nouvelle régression de la scolarité en maternelle avant 3 ans, moins de possibilités de remplacement, des options supprimées, un enseignement professionnel encore plus sacrifié; au final moins de service public pour compenser les inégalités sociales et territoriales.

Pour bien comprendre que c'est l'architecture même de notre système éducatif qui est menacée il suffit de voir que pour trouver mille postes pour les quelques 250 collèges dits «ambition réussite» (un quart des ZEP!) il a fallu que le ministre supprime une demi heure d'enseignement à tous les élèves de cinquième et de quatrième. Non seulement les choix budgétaires actuels ne donnent aucune marge de manœuvre pour améliorer quoi que ce soit mais les redéploiements ne pourront que s'accroître en dépouillant les uns pour mal habiller quelques autres.

On peut se demander par quelle aberration au moment où les jeunes ont exprimé avec force leur volonté d'avoir un avenir, au moment où la crise a explosé dans certains quartiers, on se prive justement des moyens qui pourraient permettre de faire face aux défis de la réussite de tous? Pourtant chacun sait que pour conduire tous les jeunes à la réussite scolaire, il faudrait à tous les niveaux, de la maternelle à l'université, plus d'encadrement, des professionnels qualifiés en plus grand nombre, mieux formés, en capacité de travailler en équipe.

Et cerise sur un très mauvais gâteau, ces postes qui vont manquer pour le système éducatif vont aussi manquer pour offrir des débouchés à des dizaines de milliers d'étudiants, voués au chômage et à la précarité dans une période où le gouvernement brandit l'étendard de la lutte sans merci pour l'emploi. Quelles perspectives le gouvernement une fois de plus offre-t-il aux jeunes ?

Aberration ou choix politique ? Est-ce un hasard si, au moment même où l'on taille dans le vif d'un système éducatif exsangue, on met en place une voie d'exclusion précoce à travers l'apprentissage dit «junior», on ne prend pas réellement en compte l'éducation prioritaire, on multiplie les mesures de tri social par des orientations précoces?

En fait les choix budgétaires ne sont jamais neutres; ils sont significatifs d'une politique; ils donnent des signes lisibles: en l'occurrence celui de l'abandon de toute ambition pour l'ensemble des jeunes, celui d'une défiance envers les personnels.

Ils signifient le sacrifice des choix d'avenir que constituent aussi bien l'éducation que la recherche publique.

Nous avons la volonté de nous battre mais, au-delà des personnels, et des luttes que nous conduirons, c'est bien à toute la société que nous nous adressons: ensemble ne laissons pas faire.

(Texte lu au CTPD du 1er Septembre 2006)

Contre la loi Sarkozy de prévention de la délinquance, avec le collectif départemental de défense des droits et des libertés!

La loi Sarkozy: une logique de repérage et de stigmatisation des populations en difficulté sociale, au mépris des libertés publiques et des droits des usagers.

Quelques morceaux choisis ...

- **le Maire** devient le **pivot de l'action** autour duquel tous les acteurs se rassemblent: "supérieur hiérarchique" des travailleurs sociaux, il devient le destinataire de toutes les informations sociales, judiciaires et médicales des citoyens.

Proposition d'ajout : art L 121 -6-2 du code de l'action sociale et de la famille: "tout professionnel qui intervient au profit d'une personne présentant des difficultés sociales , éducatives ou matérielles en informe le maire..."

Sous prétexte de coordination et de meilleure efficacité, c'est la fin du secret professionnel, de la relation de confiance préalable à toute adhésion des familles à l'aide qui leur est proposée et partant, la disqualification de toute possibilité de prévention.

Sommes nous prêts demain à parler des problèmes des jeunes et des familles dans des réunions associant bailleurs, police municipale, gendarmerie, enseignants,... ?

- **le Maire doté de pouvoirs de justice, de sanctions civiles et financières** devient le **nouveau délégué de la puissance publique: c'est le retour à une forme d'organisation administrative sans contre pouvoir et au risque d'arbitraire.**

*Art L 141-1 : "Le maire dans les communes de plus de 10 000 habitants met en place un **conseil pour les droits et les devoirs des familles** "*

"(...) il est chargé d'entendre la famille, de l'informer de ses droits et devoirs envers l'enfant et de lui adresser des recommandations destinées à prévenir des comportements susceptibles de mettre l'enfant en danger ou de causer des troubles pour autrui".

Plusieurs mesures contraignantes sont déclinées: **accompagnement parental, contrat de responsabilité parentale**. En cas de refus des familles ou d'exécution partielle, les mesures sont renforcées.

Par ailleurs le maire peut décider une mesure d'accompagnement budgétaire, de mise sous tutelle (toujours décidée par le juge des enfants mais par saisine directe du maire) ou de suspension des prestations familiales.

Cette loi est dangereuse...

- elle organise le travail social dans une logique du tout sécuritaire, définissant les jeunes comme des délinquants potentiels et non comme des jeunes en souffrance qu'il convient avant tout d'aider.

- elle consacre une **société du contrôle social généralisé**: mesures de vidéo surveillance, sécurisation des espaces publics et privés, croisements des fichiers de l'inspection académique et de la CAF (sous prétexte de vérifier l'obligation scolaire), création d'un *service civil volontaire citoyen de la Police Nationale* (art 17 de la nouvelle loi) composé de collaborateurs occasionnels du service public, aux relents Vichystes.

... et inefficace

Par un tour de passe idéologique elle discrédite le travail social laissant entendre qu'il est sans effet sur la souffrance des jeunes et ses conséquences sociales: elle remet en question les fondements même du travail social.

Une autre politique de prévention respectueuse des personnes et des libertés publiques est possible! il suffit pour cela de doter les dispositifs existants des réels moyens de fonctionner

A titre d'exemple, dans notre département : 6 mois d'attente pour une consultation en CMP, long délai d'attribution d'une mesure AEMO judiciaire, bilans médicaux non effectués dans les écoles faute de médecins scolaires en nombre suffisant et d'infirmières scolaires, un éducateur pour 40 mesures d' AEMO administratives...

Mobilisons-nous contre la loi Sarkozy !

Françoise CHATARD

L'adieu à Serge...

La première image que je garde en mémoire date du début des années 50, à l'E.N.I de Versailles: celle du grand FERRET s'entraînant au saut en hauteur, en vue de la préparation du concours sous le regard du jeune «bizuth» que j'étais.

Grand sportif, il a été: athlète de valeur nationale, hand-balleur de bon niveau, puis à l'occasion de sa mutation dans le Midi, un alpiniste consacré, connaissant bien et appréciant toutes les activités de montagne et de plein-air.

Ces qualités lui ont permis de rentrer major au concours de l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique. Et c'est ainsi, qu'il a pu devenir en quelque sorte la figure emblématique, montrant la voie, celle du mérite et de la réussite, à nombre de générations d'étudiants.

Grand professionnel ensuite. Après l'ENSEP, le service militaire au Bataillon de Joinville, il est nommé au Lycée de Corbeil. Il sera à l'origine d'une expérience collective tout à fait marquante dans l'histoire de la construction d'une EPS moderne et motivante.

Puis arrivant au Collège «La Paillade» de Montpellier, il mettra son enthousiasme, son dynamisme et ses compétences au service des élèves, ce qu'il poursuivra plus tard, de façon exemplaire au Collège «Jean Macé» de Perpignan, avec l'organisation, par exemple, de sorties en escalade, la formation de jeunes grimpeurs, dans le cadre de l'UNSS.

Grand syndicaliste, il l'a été tout particulièrement et jusqu'à son dernier souffle.

Dès son arrivée dans l'académie, au début des années 70, il a bousculé le ronron des pratiques syndicales UID au SNEP et dans l'ex FEN, et il a su instaurer un rapport de forces favorables aux enseignants d'EPS (contre Comiti-Mazeaud-Soisson...) militant sans relâche et sans concession pour imposer des règles équitables et portées à la connaissance de tous.

Mais aussi, grande «gueule»: face aux malversations de l'administration Jeunesse et sports, puis Education Nationale - le Rectorat résonne peut-être encore de ses éclats de voix -, face aux attermolements et magouilles des dirigeants UID lors de congrès mémorables, face aux iniquités de tout genre, ses prises de parole, péremptives et argumentées étaient très remarquables.

Sereg restera comme une figure singulière de l'EPS et du Sport scolaire, un marqueur rouge de la profession.

Malgré son énorme courage et sa profonde lucidité, il aura fallu cette saloperie de maladie, pour le faire taire à jamais.

Nous continuerons de nous référer à ce grand lutteur, à ses actions multiples et à ses engagements divers, avec respect et amitié.

Il peut reposer en Paix...Mission accomplie!!!

Gérard COUTURIER

Appel à candidature

Dès sa création la FSU a eu la volonté de mettre en place des équipes pluralistes de responsables en prise directe avec les personnels dans les établissements scolaires, les bureaux, les services. La démocratie interne et l'élection directe des directions par les adhérents des différents syndicats de la fédération sont une des garanties de ce fonctionnement pluraliste. Le mandat du CDFD (Comité Délibératif Fédéral Départemental) élu en 2004 arrive à son terme. Dans le cadre de la préparation du Congrès National qui se tiendra à MARSEILLE en janvier 2007, les adhérents des syndicats de la FSU seront appelés à se prononcer du 6 au 24 novembre 2006.

Les divers courants de pensée organisés qui souhaitent déposer une liste doivent le signaler. Rien n'empêche cependant, les adhérents qui voudraient se regrouper de proposer une autre liste et une autre orientation.

Les candidatures devront parvenir au siège de la FSU 66 (18 rue Condorcet 66000 PERPIGNAN) avant le Jeudi 6 Octobre à 17 h. Les listes doivent comporter au plus 24 noms (titulaires et suppléants).

Extrait du règlement intérieur de la section départementale: LE CDFD administre la section départementale et met en œuvre les décisions nationales conformément aux statuts nationaux. Il se compose: pour une moitié des représentants des syndicats nationaux... pour l'autre moitié un représentant par tendance et les REPRESENTANTS ELUS au niveau départemental (SCRUTIN DE LISTE PROPORTIONNEL au plus fort reste).

PRÉSENTER un maximum de listes FSU

Il n'est pas toujours aisé de dresser des listes syndicales, qui rompent avec les traditions locales, notamment dans les petits établissements. Il est pourtant plus clair et plus démocratique de s'affirmer sur une liste syndicale que sur des listes «non-syndiqués», «divers» ou «d'union» regroupant des orientations parfois opposées.

Le but n'est pas de créer des antagonismes là où il n'y en a pas, mais de se donner les moyens de prendre des positions claires en référence aux choix que la FSU et ses syndicats font pour le service public et pour les personnels.

Retraite des fonctionnaires parents de 3 enfants:

la FSU obtient une réponse favorable.

Dès la diffusion, courant juin de la note de service du ministère des finances datée du 19 mai 2006, la FSU s'est adressée au Ministre de la Fonction Publique contestant l'interprétation de la loi diffusée par le ministère des finances.

Le 27 juin, le Ministre lui répond que ce dossier ferait l'objet d'un «examen détaillé».

De quoi s'agit-il ?

La loi de réforme des retraites de 2003 organise l'allongement de la durée de l'activité professionnelle requise pour une retraite au taux maximum et la progressivité de la décote. Les valeurs retenues pour le calcul de la pension d'un fonctionnaire partant en retraite sont celles de l'année d'ouverture de ses droits à pension (l'année de ses 60 ans sauf dispositions particulières).

Les fonctionnaires parents d'au moins 3 enfants ou d'un enfant handicapé peuvent percevoir leur retraite sans condition d'âge après 15 années de service.

Fin décembre 2004, le vote en catimini d'une condition d'interruption d'activité au moment de la naissance ou de l'accueil des enfants a privé les pères et une partie des mères de ce droit, le décret d'application de la loi a été publié le 11 mai 2005.

La circulaire du ministère des finances considérait que l'année d'ouverture du droit des bénéficiaires de ces dispositions ne saurait être antérieure à l'année 2005. En conséquence, au lieu d'être calculée sur la base de 37,5 annuités (2% par an), la pension des mères qui avaient en 2003 15 années de service et 3 enfants le serait sur la base de 38,5 annuités (1,948% par an) sans décote. Ces modalités nouvelles devaient s'appliquer à compter du 1er janvier 2007.

La FSU estimait quant à elle que la publication d'un décret en 2005 ne fait pas obstacle au constat que les conditions requises étaient vérifiées antérieurement. L'année d'ouverture des droits peut donc être antérieure à 2005.

Cette interprétation est celle qui a finalement été retenue par les ministres de la Fonction Publique et du Budget. Ils viennent d'en faire part à la FSU par courrier en date du 20 septembre.

**Infos, textes, communiqués... <http://fsu66.free.fr>
Le site de la FSU des Pyrénées Orientales à votre service.**

Avec le nouveau droit de l'immigration ce sont tous nos droits qui sont menacés.

Depuis le traité d'Amsterdam, donc depuis 1999 la politique d'immigration dépend de plus en plus de directives européennes, la philosophie générale de ces nouvelles politiques de l'immigration se traduit par un durcissement des conditions d'accueil des migrants, du regroupement familial et du droit d'asile, l'Europe veut soumettre l'immigration aux besoins du marché du travail.

Ce durcissement est aujourd'hui à l'œuvre en France, cela s'observe dans la manière dont le gouvernement traite la question des « sans papiers », mais aussi dans la loi dite CESEDA sur les conditions d'entrée de séjour des étrangers et du droit d'asile, il s'agit de substituer une immigration subie par une immigration utile ou choisie.

Le Gouvernement et le Ministre de l'Intérieur veulent faire croire à un changement radical de politique d'immigration, c'est ce qui explique la brutalité avec laquelle est gérée aujourd'hui la question des « sans papiers », et des « enfants scolarisés sans papier ». Le gouvernement n'hésite pas à parjurer et à tourner le dos aux conventions et déclarations internationales qui garantissent les droits les plus fondamentaux. Le ministre de l'intérieur veut ainsi démontrer à son électorat sa volonté de « Karchériser » aussi les « sans papiers ».

Au terme de cette nouvelle politique de l'immigration, le migrant devrait être choisi sélectionné selon les critères de son degré d'utilité économique, ce qui légitime la gradation de ses droits, temporaires et flexibles, au service des employeurs.

Avec la sélection se met en place le principe de droits discriminants, selon les situations les immigrants pourront bénéficier d'une carte de séjour de travailleur temporaire, d'une carte de séjour salarié, ou d'une carte « compétence et talent », etc. Suivant le cas ils auront le droit de travailler ou pas, de changer d'employeur ou pas, de continuer de séjourner en France ou pas

L'immigré jetable c'est ce que veut créer la loi. Cela ne signifie aucunement que l'immigré va être jeté, mais jetable à tout moment ; il n'est conservable que lorsqu'il est utile parce que le titre de séjour est lié à sa situation d'emploi.

Derrière la nouvelle politique de l'immigration se dessinent de nombreux dangers en terme de normes sociales, chose que la société française ne mesure peut-être pas. C'est le même problème que pour le CPE, tout le monde à terme sera touché ; c'est une attaque de plus contre le droit du travail, c'est pour cela que la question du droit des migrants ne doit pas être traitée uniquement sous l'angle d'approche des droits de l'homme.

Le problème ne vient pas du nombre de migrants mais de l'utilisation que l'on peut faire de l'immigration pour abaisser les normes sociales. Ce n'est pas un problème d'offre et de demande de facteur travail, c'est un problème de niveau des normes sociales pour tous.

L'immigration choisie est un outil de déréglementation. Le patronat a en effet entre 5 et 7 millions de personnes en situation de chômage ou de sous emploi pour pouvoir répondre correctement aux besoins de main d'œuvre.

Ce que la loi CESEDA veut mettre en place, en discriminant ceux qui peuvent travailler et avoir un titre de séjour parce que utiles, et ceux qui ne le peuvent pas.

Tout ceci procède d'une logique implacable, il s'agit de segmenter les droits des travailleurs les plus faibles pour mieux déréglementer l'ensemble des droits, de remplacer un travailleur collectif protégé par le droit du travail la convention ou le statut, par un travailleur individué offrant moins de prise à l'action collective, plus flexible, plus à la merci du bon vouloir des employeurs, le tout au profit d'une minorité sociale.

Le patronat a besoin du statut des migrants aussi peu nombreux soient-ils, pour distinguer des hommes et des femmes étrangers dotés de droits moindres, plus vulnérables plus exploitables et dociles ; il espère ainsi tirer les conditions de salaire et d'emploi vers le bas.

Au contraire c'est en octroyant à ces travailleurs et à leur famille les mêmes droits, en leur donnant la possibilité de résister face aux exigences des employeurs, que l'on garantira le respect effectif et l'amélioration des normes sociales en vigueur pour tous.

Il est du devoir de tout citoyen de combattre une loi si celle-ci est injuste et menace les droits de tous, la désobéissance civique est alors un devoir, mieux un honneur. Je terminerais en rappelant le texte de l'Art. 6. de la Déclaration des Droits de l'Homme du 26 août 1789 qui dit : *La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, (...), à sa formation.* Plus qu'un combat de principe avec les sans papier c'est un modèle de société qu'il faut dénoncer, un autre projet social qu'il faut construire.

Gérard GIRONELL

Un autre avenir pour les enfants et les jeunes est possible

Nous pensons que si notre société s'en donne les moyens, nous pouvons faire réussir tous les élèves.

Les propositions de la FSU....

1 UNE ÉCOLE POUR APPRENDRE

Peut-on aujourd'hui penser réussir sa vie personnelle, sa vie professionnelle, sans maîtriser des connaissances variées comme le français, les maths, les langues, ou encore l'éducation physique, la musique...? **Aussi, nous proposons:**

- de prendre mieux en charge les élèves fragiles ou en difficultés scolaires (prévention, travail en groupes, aides ponctuelles...)
- d'améliorer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en maternelle et notamment en ZEP; d'étendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans
- de transmettre à tous, de la maternelle au lycée, une véritable culture commune
- de faire le choix de l'enseignement professionnel plutôt que de celui de l'apprentissage
- de développer l'enseignement technologique
- d'améliorer la formation initiale et continue des personnels en charge de l'éducation.

2 UNE ÉCOLE QUI PRÉPARE L'AVENIR

Qui peut accepter l'idée d'un avenir professionnel précaire ?

Qui peut savoir précisément quel sera le métier des jeunes scolarisés aujourd'hui ?

Comment penser qu'avec moins d'école, moins de formation, les jeunes réussiraient mieux leur entrée dans la vie professionnelle ? **Aussi, nous proposons:**

- qu'à la sortie du collège tous les élèves aient les moyens de suivre une formation dans les lycées et que soit réellement développé le service public d'orientation
- que soient développées et validées dans le Service Public les passerelles entre formations (CAP, BEP, BAC)
- que les formations post-bac permettent, à chaque niveau, une sortie qualifiante sanctionnée par un diplôme ou la poursuite d'études
- que soit engagée véritablement une lutte contre l'échec en premier cycle universitaire (réduction d'effectifs, développement du tutorat...)
- qu'une place prioritaire soit donnée à la recherche, au service du progrès social.

3 UNE ÉCOLE PLUS JUSTE, PLUS ÉGALITAIRE ET PLUS EFFICACE

Qui peut accepter que les droits à l'éducation soient différents selon le quartier où on habite, selon la famille dans laquelle on est né ? Dans une société où les inégalités et les injustices pèsent lourd, les responsabilités du service public d'éducation sont grandes. **Aussi, nous proposons :**

- de faire travailler les élèves dans des classes moins chargées
- d'améliorer l'accueil et l'encadrement éducatif, de prévoir en nombre suffisant tous les personnels qui contribuent à la réussite scolaire et à la lutte contre les inégalités
- d'accroître les bourses et les aides sociales
- d'assurer une réelle mixité sociale dans tous les établissements scolaires
- de développer une vraie politique d'éducation prioritaire
- d'augmenter les moyens accordés à l'Université et de développer la recherche
- de faire mieux vivre la démocratie dans l'école, avec les parents et les jeunes.

Tout cela passe par des améliorations qualitatives du système éducatif, mais aussi par un budget 2007 en augmentation. Il y a urgence. Nous savons tous que l'école a un prix, qu'il n'y aura pas d'amélioration sans moyens supplémentaires !